## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du conseil d'administration

**SÉANCE DU 19 MARS 2025** 

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX-NEUF MARS,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents: Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Emmanuel LEFÉBURE, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés: Christophe BÉCHU, Céline VERON, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON

OBJET : Marché - Fourniture de denrées alimentaires - Lot n° 10 - Epicerie - Accordcadre n° 2022-C005-10-00 - Avenant de transfert - Autorisation de signature

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le centre communal d'action sociale a conclu un marché de fourniture de denrées alimentaires pour le lot épicerie. Ce lot a été attribué à la société BLIN.

Ce marché a été notifié le 5 juillet 2022 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et a été conclu pour une période de trois ans et quatre mois.

La société BLIN ayant été absorbée par la société PRO à PRO suite à une réorganisation de ses filiales de divisions opérationnelles, il convient de prendre en compte l'évolution de la situation juridique de la société BLIN par voie d'avenant.

Néanmoins, les clauses du marché restent inchangées.

Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20250319-DEL-2025-022-DE Date de réception préfecture : 24/03/2025 Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- approuve l'avenant de transfert du lot n°10 du marché de fourniture de denrées alimentaires et
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de transfert avec la société PRO à PRO.

Christelle LARDEUX-COIFFARD Présidente déléguée

> Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20250319-DEL-2025-022-DE Date de réception préfecture : 24/03/2025